

## **Communiqué du Comité de Vigilance pour le maintien des services publics de proximité en Haute Saône**

Mme Brion, après avoir exercé longuement à Lure, et comme une demi-douzaine de ces collègues ophtalmologistes du département, part en retraite. Cette spécialité, déjà insuffisante par rapport aux demandes, va connaître une terrible dégradation et accroître la désertification médicale de notre secteur.

**QUAND ALLONS-NOUS ENFIN RÉAGIR ?**

L'absence de réelle prise en charge des pouvoirs publics et le corporatisme d'une trop grande partie de la profession médicale privent nos concitoyens d'un accès égalitaire à la santé auquel ils ont droit comme tous les habitants dans notre pays.

La médecine libérale, malgré souvent un exemplaire dévouement, a montré qu'elle ne répond plus aux besoins sociaux et médicaux et le maintien de la liberté d'installation qui accentue l'inégalité de densité médicale entre les régions françaises ne peut plus durer.

Depuis 1999 l'Association des Petites villes de France, depuis 2006 la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités (cofondée par le Comité de Vigilance en 2004), depuis 2012 le Sénat en ce qui concerne les spécialistes...  
demandent :

- UNE REMISE EN CAUSE DES QUOTAS DE RECRUTEMENT DES MÉDECINS (le fameux *numerus clausus* qui est aujourd'hui encore en deçà de ce qu'il était dans les années 1970 lors de sa création alors que nous avons près de 10 millions d'habitants en plus et des demandes médicales diversifiées)

- LA FIN PARTIELLE DE LA LIBERTÉ D'INSTALLATION : chaque médecin pour un temps donné (3 à 5 ans selon les propositions) devrait être nommé là où il y a besoin (dans les secteurs géographiques et/ou dans les hôpitaux déficitaires). L'INTÉRÊT COLLECTIF DOIT PRIMER SUR LES INTÉRÊTS INDIVIDUELS.

Sinon on pourra prendre plein de mesures incitatives, créer maisons ou centres de santé, on n'arrivera pas à vaincre la désertification et l'inégalité de l'accès aux soins qui est aujourd'hui un des plus gros scandales, lourd de danger, de notre République qui se veut pourtant unitaire et égalitaire.

Certes il faudra discuter avec les professionnels, revoir leur système de rémunération, revoir leurs formations et les lieux de leurs stages, prendre mieux en compte leurs difficultés et leur volonté nouvelle de travailler collectivement et souvent de manière salariée (en faculté, les 2/3 des étudiants veulent être salariés, 25% stagiaires, et moins de 10% généralistes !!!)... Ce choix massif pour le salariat justifie totalement à nos yeux la priorité à donner aux structures publiques types CENTRES DE SANTÉ sur les Maisons de santé privées.

Sans décision ferme et courageuse des élus nationaux et du gouvernement, la situation ne peut que se dégrader. La crise sociale et l'éloignement des lieux de soins privent de plus en plus de nos concitoyens de leur droit indispensable à une santé de qualité.  
Peut-on continuer à accepter cela !!!

LE COMITÉ DE VIGILANCE DIT FERMEMENT NON ET TRAITE  
D'IRRESPONSABLES LES FORCES POLITIQUES OU PROFESSIONNELLES QUI  
FREINENT CES MESURES URGENTES POUR UN ACCÈS ÉGALITAIRE ET  
SOLIDAIRE À UNE SANTÉ DE QUALITÉ, POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT EN  
FRANCE.

26/11/2014 - [cn.sec@orange.fr](mailto:cn.sec@orange.fr) ou [comvig70@gmail.com](mailto:comvig70@gmail.com)